

EDITO

« Ecole de la confiance » ?... méfiance !

Le ministre Blanquer peaufine sa communication et parvient, en cette rentrée, à faire croire aux médias qu'il va enfin résoudre les problèmes de l'école et de l'échec scolaire. Certes, il n'est pas le premier mais cette fois, le ministre tape fort ! La rentrée est placée sous le label de « l'école de la confiance », assorti des mots clés « République, excellences, bienveillance ». Des mots, rien que des mots, direz-vous ? Oui, mais pas n'importe quels mots. Il fait le choix de la république et non de la démocratie, ce n'est pas innocent. Il prône « les excellences » mais pas l'égalité ou le combat contre les inégalités. Il nous ressert « la bienveillance » plutôt que l'exigence intellectuelle. Et pour couronner le tout, il nous enjoint d'avoir « confiance » : en quoi ? En qui ? La confiance absolue, en tout, tous et n'importe quoi, c'est l'opposé de la réflexion et de l'esprit critique. Le dictionnaire nous donne la définition suivante : « Confiance : Croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective, professionnelle... d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence. » Faites confiance à l'autonomie des établissements sans moyens supplémentaires, faites confiance au chef qui sait mieux que vous, faites confiance à l'IPR qui délivre la bonne parole, faite confiance à Macron qui augmente la CSG mais promet de compenser plus tard la perte subie, faites-vous confiance pour être efficaces sans formation, dans des classes surchargées : faites confiance et ne protestez pas !

On est loin de l'école émancipatrice à laquelle on aspire...

Alors, Monsieur le ministre, plutôt que confiance, cette rentrée nous inspire méfiance, si ce n'est défiance, croyez-le bien !

Magali Espinasse

Rassemblements du 12 septembre

ANGOULEME

à la gare
à 14h

ROCHEFORT

Place Colbert
à 10h30

SAINTES

Palais de justice
à 10h30

LA ROCHELLE

à la gare
A 14h

THOUARS

Place Flandre-Dunkerque
à 10h30

NIORT

Place de la Brèche
à 14h

BRESSUIRE

à la Sous-Préfecture
à 18h

CHATELLERAULT

au Kiosque
à 10h

POITIERS

Place Ch. De Gaulle
(marché Notre Dame)
à 15 h



Promesses non tenues

Le Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations (PPCR) de la fonction publique suit son chemin, mais de façon inquiétante dans notre secteur.

Ce qui a déjà été fait : une première revalorisation du point d'indice, puis une deuxième (total : 1,2 % d'augmentation du point d'indice depuis 2016).

Le 1^{er} septembre 2017 a eu lieu votre reclassement dans la grille 2017 et la création de la classe exceptionnelle. I-prof n'a pas encore été mis à jour mais devrait l'être très prochainement.

Ce qui n'avance pas comme prévu : le transfert prime-point prévu le 1^{er} septembre 2017 est reporté au 1^{er} septembre 2018. Ce qui n'arrange pas ceux qui vont partir à la retraite dans l'année (ils partiront avec un indice plus faible que prévu) et surtout les personnels de catégorie C.

Ce qui est franchement calamiteux : Pour couronner le tout, dans la fonction publique comme pour tous les salariés, le prélèvement de la CSG augmente (de 1,7%) mais rien n'est encore prévu pour compenser cette hausse et maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Selon le cabinet du ministre, « Des discussions auront lieu dès l'automne 2017 autour du ministre de l'action et des comptes publics Gérard Darmanin pour définir les modalités d'une compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires ».

Evaluation : ce qui change

Nous avons tous reçu un courrier de la direction des personnels enseignant précisant que nous serons informé.es de notre éligibilité pour une évaluation. Attention, éligibilité ne veut pas forcément dire inspection : la liste des inspections n'est pas prête et on peut parier que toutes les inspections des personnes concernées ne pourront avoir lieu en 2017, d'autant que ces inspections doivent être faites par les IPR eux-mêmes et non par des chargés de mission. Chacun doit être prévenu un mois avant de la date de l'inspection. Si vous êtes au 6^e ou au 8^e échelon depuis un an, ou au 9^e depuis moins de deux ans, vous êtes concerné.e.

échelon	Rendez-vous carrière	Objectif
6	Dans la 2e année	passage anticipé d'un an au 7e
8	Entre 18 et 30 mois dans l'échelon	passage anticipé d'un an au 9e
9	Dans la 2e année	passage à la hors classe

Pouvoir d'achat en berne

Quant à la revalorisation tant attendue, le gouvernement a déjà annoncé un gel du point d'indice jusqu'en 2019. Le dégel n'aura donc été que de très courte durée... En revanche, dans le privé, les prélèvements maladie et chômage sur les salaires sont supprimés (le fonctionnement ne sera donc plus paritaire), le maintien du pouvoir d'achat serait donc garanti, malgré l'augmentation de la CSG.

Enfin, ce n'est pas le moment de tomber malade : avec le rétablissement du jour de carence, vous perdrez un jour de salaire pour chaque arrêt de travail.

En supprimant les mesures annoncées par le gouvernement précédent, c'est l'autorité de l'état que Macron et ses ministres mettent à mal. C'est contre une politique rétrograde (au sens premier du terme), qui met à mal le service public et ses salariés, qu'il faut déjà se battre. Une mobilisation forte sera nécessaire, pour mettre le SNES-FSU en position de force pour négocier.

Annick Colin de Verdière – Julien Dupont

SERVICE AUX SYNDIQUÉS

Vous êtes adhérent.e, prenez rendez-vous avec un militant de votre S2 ou du S3 pour :

- ⇒ vérifier votre reclassement
- ⇒ préparer l'entretien d'évaluation avec le chef d'établissement
- ⇒ rédiger sa lettre pour l'accès à la classe exceptionnelle
- ⇒ s'informer sur son évolution de carrière



Nouveautés ou vieilles lunes de rentrée ?

Collège : entre continuité et recyclage de mauvaises idées

Le ministre Blanquer revient aux affaires et ressort de ses vieux cartons tout ce qu'il avait imposé quand il était au ministère (DGESCO), sous Sarkozy : les évaluations en 6ème, les chorales sans moyens, l'autonomie à tout crin. Les assouplissements de la réforme du collège consentis ne changent pas la philosophie générale mais aggravent les inégalités entre établissements. Si quelques rares collèges de l'académie ont pu rouvrir une classe bilingue, aucun n'a eu les moyens réels de revenir aux 3h de latin en 4e et 3e. Quant à l'opération « devoirs faits », elle est noyée dans un brouillard de communication : qui intervient ? Quand ? Comment ? Avec quels moyens ? Pour faire quoi exactement ?

Lycée : nouvelle réforme ou vieille réforme ?

Blanquer est aussi celui qui était aux affaires au moment de la réforme Darcos, celle du « lycée modulaire » qui avait fait long feu, grâce au combat mené par le SNES-FSU. Il annonce maintenant une grande offensive sur le bac (pour 2021), avec des conséquences dès 2018 sur les programmes et l'organisation des enseignements. C'est aussi l'entrée à l'université qui serait contrainte par la vérification de « pré-requis » ou faut-il dire d'examen d'entrée dans le supérieur. Tout cela est prévu à marche forcée, comme pour la loi travail, avec un temps de concertation ridicule et des marges de manœuvre réduites. On est bien loin du débat démocratique dont l'avenir du système éducatif a besoin.

Une fois de plus, ce sera à nous, par la lutte syndicale, d'imposer les conditions d'une vraie concertation, avec toute la profession, mais aussi les usagers (parents et lycéens).

Contrats aidés : une politique d'abandon

Le gouvernement a annoncé, pendant l'été, le non renouvellement d'un nombre important de contrats aidés. Il s'agit, en particulier, pour notre secteur, de personnels de surveillance et d'accompagnant aux élèves en situation de handicap, en contrat CUI-CAE. Si le SNES-FSU s'est toujours opposé à ces contrats trop précaires, il demande que ces missions indispensables s'accompagnent de CDI pour les AESH et de postes d'étudiants-surveillants. Si la suppression des CUI-CAE fait l'objet d'une transformation en contrat AESH, l'opération laisse beaucoup monde sur le bord du chemin. Ainsi dans l'académie, 203 ETP d'AESH se substituent à 394 CUI-CAE. Ce sont donc près de 190 personnes qui se retrouvent sans emploi. L'aide apportée aux élèves en situation de handicap est mutualisée et va fortement alourdir la tâche des AESH. Des notifications MDPH sont encore à prévoir et le budget est bloqué. Une fois encore, les choix de ce gouvernement sont clairs...

Rentrée en actions...

Loi travail : Macron aggrave encore la loi El Khomri

A la lecture des ordonnances sur la loi travail, chacun peut constater qu'on est loin d'une rupture avec la politique menée par le gouvernement précédent. Normal, me direz-vous, Macron était déjà à l'initiative de la casse du code du travail, sous Hollande.

Tous les commentateurs le disent, cette nouvelle loi ne permettra pas de réduire le taux de chômage. D'ailleurs, elle n'est pas faite pour ça ! Il s'agit, sous prétexte de « flexibilité » de donner plus de pouvoirs à l'employeur, de réduire les droits des salariés, de laminer les syndicats. C'est à une généralisation de la précarité à laquelle on assiste. Le déséquilibre, ainsi installé, entre les deux contractants (employeur-employé) dans le contrat de travail va avoir des conséquences sociales dramatiques.

Et pourtant, le front syndical s'est plus que fissuré avec le départ de FO de l'intersyndicale. La FSU, toujours dans l'intersyndicale, soutient la journée d'action du 12 septembre et a déposé un préavis de grève pour couvrir les agents de l'état qui souhaitent manifester leur solidarité avec les salariés du privé.

Mise à mal des services publics

La FSU appelle, sur son champ syndical de la fonction publique, à une journée d'action au moment du rendez-vous salarial du 10 octobre. Les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plusieurs années, vont encore s'aggraver avec les décisions de gel du point d'indice, de rétablissement de la journée de carence. C'est un signal politique fort. Le gouvernement fait le choix des cadeaux aux entreprises privés plutôt que d'investir dans les services publics ; de baisser l'ISF et d'augmenter la CSG. Avec la diminution des APL et le report des mesures salariales pour les fonctionnaires (notamment les catégories C), c'est une politique d'injustice sociale qu'a choisie Macron.

Entrée dans le métier : accueil syndical dans l'établissement

Les militants du SNES étaient nombreux le mardi 29 août à Poitiers pour accueillir nos collègues qui vont débiter leur année de stage. Comme chaque année, les réalités du métier seront vite révélées : surcharge de travail, trajets épuisants, infantilisation par les formateurs, examens pour valider le M2 et menace de non-titularisation.

L'accueil syndical dans l'établissement est toujours nécessaire. En effet si dans certaines académies les militants du secteur stagiaires peuvent tenir des permanences dans les ESPE, ici la tâche est ardue, en raison de l'éclatement des sites de formation (Poitiers, la Rochelle, Niort, Angoulême mais aussi les campus ou les établissements pour la formation disciplinaire) et d'un emploi du temps en ligne qui peut changer du jour au lendemain.

Il est aussi important de souligner l'enjeu de la syndicalisation pour être informé et défendu. On entend trop souvent en formation qu'« il ne faut pas se syndiquer l'année de stage, c'est mal vu ». C'est évidemment faux puisque la liste des syndiqués n'est pas donnée à l'administration ! C'est à chaque syndiqué de proposer l'adhésion et le soutien du SNES-FSU à tous les stagiaires.

Magali Espinasse - Elise Baysse



Calendriers stages à venir :

Consultez le site pour trouver la présentation complète des stages et les modalités d'inscription.

ATTENTION, l'inscription doit se faire un mois avant la date du stage.

Stage « Avenir du lycée et du bac »

19 octobre 2017 à Poitiers

Stages « Carrières »

7 novembre 2017

Stage « Psychologues de l'EN »

13 novembre 2017

Stage « CPE »

21 novembre 2017

Le **snes** **fsu** de **POITIERS**, C'EST :

- Des permanences tous les jours du lundi au vendredi au 16 avenue du parc d'artillerie à Poitiers

(tél. : 05.49.01.34.44 - Mail : s3poi@snes.edu)

- un site académique : www.poitiers.snes.edu



- un tweet :  @snes_poitiers

- une adresse  snes poitiers

- un lieu d'information et de débats (stages syndicaux, congrès, assemblées générales,...)

Vous voulez militer au SNES-FSU, appelez-nous, écrivez-nous, le syndicat a besoin de militants !

Dispensé de timbrage

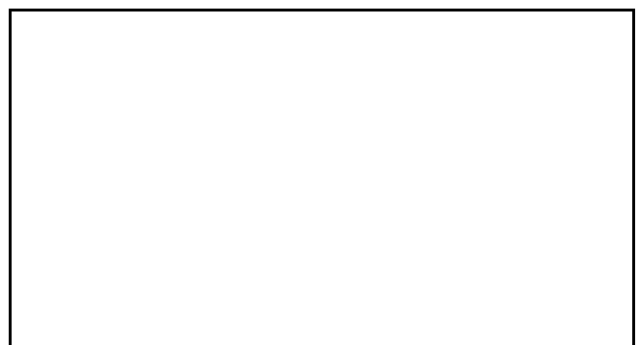
POITIERS PIC



Section Académique de Poitiers



**N°1 - 5 septembre 2017
déposé le 8 septembre 2017**



Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Magali Espinasse
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0917 s 06200

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr

S2 17
1 avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 05.46.67.08.34
Mail : Snes.17@wanadoo.fr

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.45.57.15.59
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE

Edito- Rassemblements du 12 septembre	p. 1
Carrière, salaire, évaluation : où en est-on ?	p. 2
Rentrée en actions...	p. 3
Calendrier stages	p. 4